

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025
DELIBERATION N°26/05/2025-99

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six Mai, à dix-neuf heures, le
Présents : 18 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés : 5 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés : 6 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants : 23

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjointes,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, Christian GRENIER, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, MM. Yannick MOURET, Marc POUGNET, Bruno TEISSEDRE, MME Christiane MEYRONEINC, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Nicolas FERNANDEZ par M. Eric BOULDOIRES,
M. Géraud DELPUECH par M. Jérôme GRAS,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,
MME Martine GUIBERT par M. Bruno TEISSEDRE,
MME Marie Pierre MURAT par M. Marc POUGNET.

Absents excusés :

MMES Patricia RENAUD, Corinne AMAT, Mathilde BOUT, Marine NEGRE, Nathalie LESTEVEN,
M. Jonathan LAROUSSINIE.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **04 JUIN 2025**
et que la convocation avait été faite et publiée le 20 Mai 2025.

Le présent extrait a été transmis le **27 MAI 2025**
à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : Madame Maryline VICARD

Monsieur Bruno TEISSEDRE reprend place en salle des séances. Monsieur Marc POUGNET quitte la salle des séances et ne participe ni au débat, ni au vote.

Il est proposé de dresser la liste et de fixer le montant des subventions attribuées aux associations pour l'année 2025, dans la limite des crédits inscrits au Budget Primitif 2025.

Le tableau des attributions est joint en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le Lundi 19 Mai 2025.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- ATTRIBUE les subventions aux associations pour l'année 2025 telles que définies dans le tableau joint en annexe.

- DIT que les crédits sont inscrits au titre du Budget Primitif 2025 de la Commune.

POUR : 22 voix

ABSENTION : 1 (Monsieur Marc POUGET)

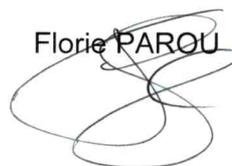
Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

A blue ink signature of Philippe DELORT is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE' and 'Philippe DELORT' and features a central emblem with a star and a crescent moon. The signature is a large, stylized loop.

Philippe DELORT

L'élú secrétaire de séance,

A black ink signature of Florie PAROU is written in a cursive, looped style.

Florie PAROU

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025

IMPUTATION	NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
65748/Associations	Les amis de la Cathédrale de Saint-Flour	250,00 €
65748/Associations	Union Nationale des Parachutistes Cantal - Section 150	150,00 €
65748/Associations	Comité de Saint-Flour du Souvenir Français	250,00 €
65748/Associations	Conseil départemental de l'accès au droit du Cantal	1 000,00 €
65748/Associations	GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) Les Quatre Vents	150,00 €
65748/Jumelages	Comité de Jumelage St-Flour / Haselunne	1 500,00 €
65748/Protect.civile	Protection civile de Saint-Flour	600,00 €
65748/FC enseignt	APE Louis Thioleron (Subvention habituelle 550 € + exceptionnelle 450 €)	1 000,00 €
65748/FC enseignt	APE Hugo Vialatte (Subvention habituelle 550 € + exceptionnelle 450 €)	1 000,00 €
65748/FC enseignt	APE Ecole de Besserette (Subvention habituelle 550 € + exceptionnelle 450 €)	1 000,00 €
65748/FC enseignt	Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole - LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE Louis Mallet	200,00 €
65748/FC enseignt/Ctre loisirs	Réseau d'Echanges Réciproques et de Savoirs (RERS)	890,00 €
65748/FC culture	Groupe Artistique de la Haute Auvergne (GAHA)	700,00 €
65748/FC culture	Comité du Lotissement du Foyer Auvergnat de Besserette	500,00 €
65748/FC culture	Comité d'animation de Besserette	500,00 €
65748/FC culture	Comité d'animation de Fraissinet	500,00 €
65748/FC culture	Association La Lentille	500,00 €
65748/FC culture	Chorale "Si on chantait"	200,00 €
65748/FC culture	Les Amis de la Cité du Vent	300,00 €
65748/FC culture	Association Spring Festiv'	2 000,00 €
65748/FC manif sporti	VSB Vélo Club Brivadois - La Méridienne	1 734,00 €
65748/FC manif sporti	Etape Sanfloraine	7 000,00 €
65748/FC sociales	Association diabétiques de Saint-Flour	300,00 €
65748/FC sociales	Association des Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins du Cantal	120,00 €
65748/FC sociales	Association pour le Don du Sang Bénévole du Pays de Saint-Flour	460,00 €
65748/FC sociales	Equipes Saint-Vincent	3 600,00 €
65748/FC sociales	SECOURS POPULAIRE - Comité de Saint-Flour	3 600,00 €
65748/FC aide agricul	ACCA de Saint-Flour	150,00 €
65748/Conc agricole	ELVEA SUD MASSIF CENTRAL	500,00 €
65748/FC Culture	Comité des Fêtes de Sainte-Christine	7 000,00 €
65748/FC Culture	Flortango	150,00 €
65748/FC Culture	Association Saint-Flour Scrabble	100,00 €
65748/FC manif sporti	Cantal Loups	150,00 €
SOUS-TOTAL		38 054,00 €
IMPUTATION	NOM DE L'ASSOCIATION - NOUVELLES DEMANDES 2025	MONTANT
65748/Conc agricole	Eleveurs Aubrac Cantalien	3 000,00 €
65748/Conc agricole	Concours Chevaux Lourds	3 000,00 €
65748/FC manif sporti	La Fléchette Sanfloraine	150,00 €
65748/op ctre bo	GRAMAC	1 000,00 €
65748/FC sociales	APAJ 15 France Victimes	150,00 €
65748/Associations	Les Jardins de Florus	150,00 €
65748/Associations	Association Les Torpédos d'Alagnon	300,00 €
65748/Èvènementiel	Association "Lumière d'été"	3 000,00 €
SOUS-TOTAL		10 750,00 €
IMPUTATION	NOM DE L'ASSOCIATION - SUBVENTIONS LIEE A UNE CONVENTION	MONTANT
65748/FC adm.	Comité des Œuvres Sociales du Personne Municipal (COS) (subvention habituelle 1 600 € + Subvention exceptionnelle 8 000 €)	9 600,00 €
65748/FC sociales	Habitat Jeunes Cantal	12 000,00 €
65748/Èvènementiel	Musik'art Cantal	2 500,00 €
65748/Èvènementiel	Association Musique & Cie	8 000,00 €
65748/FC culture	Cantal CrossBones	4 000,00 €
SOUS-TOTAL		36 100,00 €
TOTAL		84 904,00 €
IMPUTATION	NOM DE L'ASSOCIATION - SUBVENTIONS LIEE A UNE CONVENTION - HORS BUDGET ASSOCIATIONS	MONTANT
657378/FC sport jeun.	OMJS	27 000,00 €

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 27 mai 2025 16:14
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 26-05-2025-99

':.Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 26-05-2025-99, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250527-26-05-2025-99-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 26-05-2025-99

Objet : Attribution des subventions 2025 aux associations

Date de décision : 27/05/2025

Date de transmission : 27/05/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.5. Subventions

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>